

1846-1888 8^{me} Année

SECOND BANQUET ANNUEL

à PARIS

DES ANCIENS ÉLÈVES

DE

L'ÉCOLE DE SORÈZE

DIRECTIONS :

Dom DESPAULX. — François et Rémond-Dominique
FERLUS et **BERNARD.**

ANNÉE 1846. — 14 MAI.

PARIS

IMPRIMERIE LANGE LÉVY ET COMPAGNIE,

BUZ DU CROISSANT, 46.

1846.

Rec.
8/07/22 (754)

225 A

20

— 225 B

225 C 225 D 225 E 225 F

225 G 225 H 225 I

225 J

ÉCOLE DE SORÈZE.

Reu.
8. R.
S. (1911)

IMPRIMERIE LANGE LÉVY ET COMP., RUE DU CROISSANT, 46.

SECOND BANQUET ANNUEL

À PARIS

DES ANCIENS ÉLÈVES

DE

L'ÉCOLE DE SORÈZE

DIRECTIONS :

Dom DESPAULX. — François et Rémond-Dominique
FERLUS et BERNARD.



ANNÉE 1846. — 14 MAI.

PARIS

IMPRIMERIE LANGE LÉVY ET COMPAGNIE,

RUE DU CROISSANT, 16.

—
1846.

THEATRUS MUSICALIS
SACRAE MUSICA
THEATRUS MUSICALIS



BANQUET

DE 1846.

Au moment où les anciens élèves de Sorèze déployaient l'affligeante métamorphose de leur chère École, échappée des mains de la famille Ferlus, quelques voix amies s'élevèrent et dirent : « Il ne faut pas que le culte du collège s'efface et disparaisse avec l'institution elle-même. Sorèze est mort, vive Sorèze ! Qu'il vive par l'association de tous ses enfans, qu'il se perpétue par eux et par leur descendance ! Que de ses cendres s'élève un Sorèze idéal et multiple, qui rende à nos cœurs et à nos esprits tout ce que nous avons perdu, tout ce que nous regrettons ! »

La reconnaissance et le souvenir ont rendu le miracle facile. Un mot a suffi ; on avait dit : « Que Sorèze soit encore ! » Et Sorèze a été. Cette résurrection s'est faite, l'an passé, au bruit des verres et des accolades fraternelles ; elle a été dûment constatée et légalisée le 14 mai 1846 (1), par la seconde réunion qui a définitivement scellé notre alliance.

(1) Dans les salons de Lemardelat, rue Richelieu, 100.

Proclamons-le donc hautement et avec joie : *La nationalité sorézienne ne périra pas!*

C'était une belle et touchante fête : — les générations soréziennes, assises côte à côte, autour d'une table splendide ; la gaîté la plus franche épanouissant tous les visages ; le bordeaux s'épanchant en pieuses libations, sous l'invocation des deux Ferlus, dont les ombres présidaient peut-être invisibles, ces agapes solennnelles. Ici, le chef du banquet, grave député, assis en face de son coadjuteur, échappé, pour quelques instans, aux importants labeurs du Conseil d'État ; là, des fonctionnaires éminens, des magistrats respectables ; plus loin, de doctes médecins, d'éloquens avocats, des représentants de la presse politique et littéraire, de la science, du commerce et de l'industrie, toutes les professions et tous les âges réunis dans le même but fraternel, se coudoyant amicalement ; s'empressant, avec une joviale ferveur, au-devant de l'eucharistie sorézienne ; se soumettant spontanément à l'égalité du *coquin* ; rêvant au pan de saucisse, d'autant plus absent qu'il était incomplètement représenté par un maussade échantillon de la charcuterie parisienne ! Jamais plus bruyant réfectoire n'abrita des écoliers plus expansifs. Le souvenir de Sorèze avait été pour nous tous une fontaine de Jouvence, au fond de laquelle nous avions retrouvé nos quinze ans.

Comme l'an dernier, l'ordre d'ancienneté sorézienne avait été observé dans le placement des convives. Ce respect pour la chronologie ressuscitait, en quelque sorte pour nous, notre hiérarchie collégienne. A la gauche du président siégeait la grande cour, reconnaissable à ses cheveux blancs ou gris, et non moins vénérable qu'à

Sorèze même; plus loin, l'âge moyen, les justiciables du formidable Lebrun, les habitués d'Andreau, ce bon diable de geôlier; plus loin encore, les jeunes, la troisième cour, c'est-à-dire, les têtes encore brunes, à peine chargées de trente ans. Un moment, nous avons pu croire les collets de nos habits subitement devenus rouges, bleus et jaunes, — car la patrie sorézienne a, elle aussi, ses trois couleurs. — Pour dire toute la vérité, il faut constater que, fidèle à ses traditions, la seconde cour s'est fait remarquer par ses allures bruyantes et indisciplinées; nous pourrions même signaler quelques collets bleus de quarante-cinq ans, qui auraient été impitoyablement privés de dessert, si nous avions eu parmi nous un de ces hommes terribles qui nous dispensaient jadis avec usure le cachot et la patoche.

Des souvenirs pleins de charme, de pittoresques réminiscences de la *langue sorézienne*, encore présente à tous les esprits, des conversations animées, des encouragements mutuels à la continuation de l'œuvre de philanthropie entreprise par le Comité central, voilà ce qui a défrayé la première période du repas.

Après le premier service, Ducos, notre président, a prié l'un des secrétaires de vouloir bien lire aux convives le compte-rendu des opérations du Comité central pendant l'année écoulée depuis le premier banquet. Domenget s'est chargé de cette lecture. Il a rappelé en quelques mots (1) la constitution du Comité sorézien, formé pour resserrer entre nous les liens de la confraternité, et pour organiser une souscription annuelle au profit des an-

(1) Ce compte-rendu est imprimé plus loin.

ciens élèves et professeurs malheureux ; il a fait ensuite connaître les noms des correspondans choisis par le Comité dans les départemens et à l'étranger. Après avoir brièvement exposé les résultats généraux des opérations financières de l'année, il a annoncé, à la grande satisfaction des convives, que, dans plusieurs villes du midi de la France, les anciens élèves de Sorèze avaient constitué des Comités succursalistes, et résolu de se réunir en banquet annuel le même jour que les Soréziens résidant à Paris ; enfin, le rapporteur a invité les assistans à se trouver à l'assemblée générale chez l'un de nous, le lundi suivant, pour discuter les questions de détail, s'entretenir des intérêts de l'association, apurer les comptes, et procéder à la nomination du Comité de 1846.

Est-il besoin de dire que le second service a été encore plus joyeux que le premier ? L'occasion de nous retrémper aux sources vives de notre jeunesse était trop bonne pour qu'aucun de nous eût l'idée de n'en pas profiter amplement. Aussi ne nous étions-nous pas aperçus que la fin du repas approchait, quand la sonnette du président nous a rappelé que le moment des toasts était venu. Il s'est fait un silence solennel pour laisser parler l'*athénée* et la classe d'*éloquence*.

Deux toasts dits de *fondation*, et que nous invitons nos camarades de province et de l'étranger à reproduire tex- tuellement dans leurs banquets annuels, ont été portés, l'un par Ducos, président, l'autre par le vice-président Pagès.

Voici le toast de Ducos :

« Mes chers camarades,

» Appelé par vous à l'honneur de présider ce banquet, je chercherais en vain la cause de cette bienveillante distinction, si je ne la trouvais tout entière dans le sentiment vraiment fraternel qui a toujours uni les élèves de notre chère école. En voyant parmi vous tant d'hommes distingués, que leurs titres appelaient si naturellement à occuper la place où vous m'avez fait asseoir, j'ai compris immédiatement votre pensée. Vous avez voulu rendre un nouvel hommage au principe de cette bonne et franche égalité sorézienne, qui n'admettait autrefois que la supériorité de l'étude, et qui ne permet de consacrer aujourd'hui que de simples préséances d'affection. (*Marques unanimes d'approbation.*)

» Recevez, mes chers camarades, les remerciemens que mon cœur vous adresse, et permettez que je vous propose un toast qui réunira, je l'espère, toutes vos sympathies.

» Qui de vous n'est pas heureux de se retrouver au milieu des premiers compagnons de sa vie? Qui de vous ne sent pas dans son cœur une joie vive et pure en pressant encore une fois la main de ses anciens amis de collège? Avec quel charme nous réveillons nos bons souvenirs de jeunesse! (*Oui! oui! Bravo! bravo!*) Avec quelle sollicitude nous nous interrogeons réciproquement sur les chances diverses que la destinée a réservées à chacun de nous! Heureuse union, mes chers camarades! Heureuse confraternité, qui garantit aux uns des frères dans la mauvaise fortune, aux autres des amis sûrs jusque dans la grandeur, à tous un asile ou une patrie partout où ils rencontrent un Sorézien! (*Bravos prolongés.*)

» Buvons donc à l'*association et à la confraternité des anciens élèves de Sorèze!* »

Ces nobles paroles, inspirées par un profond sentiment d'amitié sorézienne, et prononcées avec l'éloquence du cœur, ont produit sur l'assemblée l'impression la plus

vive. Aussi un tonnerre d'applaudissements a-t-il suivi ce toast, qui rappelait si heureusement le but de notre fête annuelle et celui de notre association charitable.

Pagès, vice-président, s'est ensuite levé et a dit :

« Mes chers camarades, le toast que je vais vous proposer, pour n'être pas aussi développé que celui de notre ami Dacos, n'en sera pas moins sympathiquement accueilli par vous. Buvons à la mémoire vénérée des fondateurs et anciens directeurs de l'Ecole de Sorèze. » (Adhésion unanime et vifs applaudissements.)

M. Ferlus, ancien élève et neveu des directeurs, a immédiatement répliqué en ces termes :

« Je bois aux élèves de Sorèze qui ont donné un reconnaissant souvenir à la mémoire de mes respectables parens. »

M. Arbanère, doyen du banquet, a fait ensuite lecture d'une épître qu'il avait composée à Sorèze, comme membre de l'Athénée, et lue aux exercices publics.

Le comité ayant décidé qu'il ne serait publié d'autres pièces de vers ou chansons que celles composées tout exprès pour la circonstance, nous nous voyons, bien à regret, obligés de renoncer à faire connaître cette épître, fruit poétique qui, malgré sa date un peu ancienne, n'en a pas moins conservé toute sa saveur et tout son parfum.

Invité à porter le toast qu'il avait annoncé, Lacroix I (Frédéric) s'est exprimé en ces termes :

« À nos anciens professeurs !

» À la mémoire du vénérable M. SERRES (*bravos unanimes*), le Newton sorézien, le savant modeste et dévoué dont les leçons ont

donné à la France tant d'ingénieurs éminens, d'officiers distingués, d'habiles marins, d'illustrations scientifiques. Il a vécu pauvre, satisfait d'une gloire à huis-clos, ne se doutant pas que soixante ans de nobles labeurs et de vertu méritassent mieux qu'un ruban rouge tardivement attaché à sa boutonnière. (*Applaudissements.*)

» A la mémoire de M. CAVAILLE (*bruyantes marques d'approbation*), cet ingénieux commentateur des œuvres littéraires de l'antiquité et du grand siècle, cet intrépide champion des trois unités, ce paladin classique, mort sur la brèche, de la seule mort qui fût digne de lui, c'est-à-dire au sortir d'une représentation d'*Hernani*. (*Rire général.* — Une voix : *Le fait est historique.*)

» A M. LAÏRLÉ (*bravo ! bravo !*), philosophe, homme d'esprit, janséniste attardé, dont la place, à une autre époque, eût été naturellement marquée au milieu des sages de Port-Royal.

» Enfin, à toute notre petite université de Bernicaut, sans arrière-pensée et sans rancune, car nous allons trouver au fond de notre verre l'oubli de la férule et du pensum, de la salle de discipline et du cachot. Le champagne est un vin plus généreux qu'on ne pense. (*Oui ! oui ! Applaudissements prolongés.*) »

A ce moment, M. Nouguier père, appelé à prendre la parole, a lu une pièce de vers, dont le sujet, ainsi qu'on le verra plus loin, était *La Confraternité*. Fréquemment interrompue par de vigoureux bravos, cette charmante épître a provoqué une explosion d'enthousiasme sorézien. On la trouvera plus loin.

Les absens avaient droit à un affectueux souvenir. Nouguier I (Henri) s'est chargé d'exprimer à ce sujet les sentimens de l'assemblée. Il a porté le toast suivant, qui a trouvé un écho dans le cœur de chaque convive :

« A nos camarades absens, membres ou non de notre association, et dont plusieurs, réunis à cette même heure, en banquet, comme nous, donnent certainement un souvenir à leurs anciens condisciples qui habitent Paris. »

Un autre toast porté par Jaurès n'a pas été moins vivement applaudi. Il réveillait en nous tous un sentiment de reconnaissance presque filiale, qui n'attendait pour se manifester qu'un appel à notre piété sorézienne.

« Chers camarades, a dit Jaurès, ceux d'entre nous qui sont entrés enfans à Sorèze, se souviennent, j'en suis sûr, avec reconnaissance des bons soins et de l'affection toute maternelle dont nous entoura l'excellente et si aimable madame Fonton de Bernard. Elle nous appelait souvent auprès d'elle; elle savait, par de douces paroles et par sa tendre sollicitude, nous faire oublier les ennuis et les dégoûts qui suivent l'entrée au collège. Je crois donc être l'interprète du sentiment de ceux d'entre nous qui l'ont connue en portant un toast à sa mémoire.

» A madame Fonton de Bernard ! »

Au milieu des marques d'adhésion qui accompagnent ce toast, on murmure le nom pittoresque et vénéré par lequel nous étions habitués à désigner la respectable madame de Bernard. Des réminiscences, des conversations sur cette spirituelle et bonne protectrice sont dans toutes les bouches et circulent dans la salle du festin.

Le dernier toast a été porté par Frédéric Lades, qui arrivait de Sorèze :

« Au nom de la Montagne-Noire, dont je suis ici le représentant et l'organe, je bois aux anciens élèves de Sorèze, qui lui ont gardé une place dans leurs souvenirs. »

Il était de rigueur qu'un repas si gai se terminât *par des chansons*. Ici nous avons retrouvé la bonne volonté, la verve et le talent de M. Nouguier père, qui était arrivé au banquet avec un double tribut poétique,

et à qui nous devons, par conséquent, un double remerciement. Les couplets chantés par ce digne sorézien ont très agréablement accompagné le dernier verre de champagne. On trouvera plus loin sa chanson.

Le banquet était fini, mais *la nuit nous restait*. Réunis dans une vaste pièce, voisine de la salle de festin, les convives ont repris leurs conversations, un moment interrompues ; les entretiens sont devenus plus intimes, le salon s'est rempli de groupes animés, formés d'anciens amis, dont quelques uns se revoyaient pour la première fois depuis leur sortie du collège ; on se promettait de se retrouver l'an prochain aux olympiades soréziennes, et les questions sur les absens se croisaient d'un groupe à l'autre.

Alors la voix des secrétaires du Comité s'est fait entendre, pour inviter les assistans à clore la fête par un acte de générosité. Faire le bien en prenant du plaisir c'est double jouissance. Inutile de dire que cet appel a été entendu par tous les cœurs et par toutes les bourses. Une collecte faite au profit de la caisse de secours a produit en quelques minutes une somme de 510 francs.

Ce n'est pas tout : un billard était là, oisif et attendant les amateurs. Un camarade a proposé une *poule*, toujours au profit de la caisse de secours, et en un instant le tapis vert a reçu vingt offrandes empressées. Il était déjà deux heures du matin que la partie durait encore, et que la fécondité de la *poule* aux œufs d'or n'était pas épuisée.

Après la *mort* du dernier combattant, le plus sage d'entre nous a donné le signal de la retraite. Nous

nous sommes alors séparés, en nous disant un affectueux *au revoir*, et en emportant la double impression d'un plaisir sans mélange et d'une bonne action.

On le voit, l'association sorézienne est constituée ; le lien de la fraternité est reformé entre nous ; si nos camarades des départemens et de l'étranger veulent seconder les efforts de leurs amis de Paris ; si, à leur exemple et à l'exemple de Castres, de Montauban, etc. (1), ils instituent une fête annuelle, nous arriverons à créer une véritable franc-maçonnerie sorézienne, dont le mobile sera le culte du collège, et le but la bienfaisance.

Il a été décidé que le banquet annuel sorézien aurait lieu dorénavant le premier jeudi après le premier mai, au lieu du second jeudi, précédemment convenu. Ce changement a été motivé par les départs forcés qui nous ont privés d'un assez grand nombre de convives. Nous prions nos camarades de prendre bonne note de cette fixation. Ils seront, du reste, prévenus, comme cette année, par la voie des journaux, du jour de la réunion.

Nous profitons de l'occasion pour rappeler aux Soréziens que le Comité central va désormais avoir à sa disposition des fonds destinés à être distribués en secours. Nous prions instamment nos camarades de nous seconder dans cette œuvre utile et délicate. Ils peuvent par leurs bons renseignemens aider efficacement le Comité dans l'emploi de ces fonds communs.

Le Comité a décidé que les noms des personnes qui auraient recours à la caisse sorézienne ne seraient connus que des trois membres composant la commission des secours, lesquels se sont engagés à la plus absolue discrétion.

(1) On trouvera plus loin un compte-rendu sommaire du banquet des anciens élèves résidant à Castres.

LA CONFRATERNITÉ,

ÉPITRE EN VERS, PAR M. NOUGUIER PÈRE.

O béni soit l'ami dont l'heureuse pensée,
De nos Soréziens, famille dispersée,
Provoqua le retour vers la sainte amitié :
Dans cet appel touchant, nos cœurs sont de moitié.
Mais déjà, l'an passé, le culte de Sorèze,
Sanctuaire déchu d'une gloire française,
Ce culte, que le temps rend plus fervent encor,
Dans un joyeux banquet, prit un nouvel essor.
Moment plein de douceur ! Des frères de tout âge,
Fils pieux, conservant pour pieux héritage,
Le souvenir si cher de la noble maison,
Où se forma leur cœur, où s'orna leur raison,
Ces frères, animés au feu de leur jeunesse,
En se serrant la main, se firent la promesse
De former un faisceau de ces affections,
Que lègue le collége aux générations.

Quel temps pour resserrer ces nœuds héréditaires !
Ce dernier demi-siècle est rempli de mystères :
Le vieux monde, ébranlé jusqu'en ses fondemens,
Se transforme aux efforts de nouveaux élémens :
Formidable travail ! œuvre puissante, immense !
Dont Dieu seul sait la fin quand l'homme la commence !

Amis, il vous souvient si nos maîtres, un jour,
Dans notre cher Sorèze, en ce docte séjour,
Dirigeant nos esprits vers ce vaste problème,
Surent nous inspirer de leur sagesse même.

Aussi qu'avons-nous fait ? Et lequel parmi nous,
De sa part de travail, si bravement jaloux,
N'a donc pas, sans un jour regarder en arrière,
Cherché, dans sa vigueur, à pousser la barrière ?
En avant ! en avant ! Oui le génie humain
Ne dit jamais : assez ! j'ai fait tout mon chemin.
Notre chemin à nous, ah ! c'est l'honneur sans doute :
Chacun dans son destin en a suivi la route.
Combien de nobles coeurs sont sortis de nos rangs !
Les uns par leur courage ont illustré les camps ;
Et de l'art de Vauban, notre école guerrière
Dans Soreze trouvait sa docte pépinière.

Il est une autre guerre : aux luttes de Thémis,
Frères, qui compterait nos éloquens amis ?

Ce hardi commerçant, aux entreprises vastes,
Du négocie du monde il embrasse les fastes,
Et dans leur livre immense, inscrit en lettres d'or,
Son nom, connu partout, se perpétue encor.
D'autres, de cette fée, orgueil de la patrie,
Fée aux cent mille bras, la multiple industrie,
Invoquant le génie, en leurs divers travaux,
Étonnent l'univers par leurs produits nouveaux.

Dans le premier des arts, qu'on nomme agriculture,
Doux labeur, pour qui sait féconder la nature,
D'autres encor, cédant aux modestes penchans,
Font naître les trésors aux profondeurs des champs,
Et lettres et beaux-arts, sciences, poésie,
Ateliers où l'esprit polit sa fantaisie !
Ornés de tous les dons, remarquables en tout,
Le monde intelligent vous a trouvés partout.
Amis, que je suis fier de ce public hommage !
Il est de vos vertus l'éclatant témoignage ;
Aux maîtres vénérés rapportons-en l'honneur.
Faire des hommes, fut leur gloire et leur bonheur.

Aussi, croyez-le bien, de l'immense Éthérée,
Où leur ame revit, éternelle, épurée,
Ces illustres patrons bénissent, attendris,
Le fraternel accord de leurs enfans chéris.
Sachons le maintenir. — La vie a ses traverses ;
Chacun de nous y suit des fortunes diverses :
Tendons-nous tous la main : aux jours de la douleur,
Pour qui trouve un bon frère, il n'est pas de malheur.
Et ces vieux successeurs de nos maîtres, encore,
Aucun ne souffre-t-il ? A des maux qu'on ignore,
En fils reconnaissans, préparons un secours,
Faible appui de son âge et de ses derniers jours.

Qu'il est beau, dans ce siècle, aux appétits sordides,
Où le froid égoïsme, en ses gouffres avides,
Entasse l'or, perdu pour d'obscures douleurs ;
Qu'il est beau, qu'il est doux d'essuyer quelques pleurs !
Rentes, chemins de fer, coupons, reports et primes,
Je conçois ce commerce, et n'en fais pas des crimes ;
J'admire la finance et le crédit public,
Quand il ne tourne pas à l'indigne trafic ;
Mais du moins, de ces gains probes ou déshonnêtes,
Qu'on réserve une obole aux aumônes discrètes :
Répartir quelque argent : il a si peu coûté !
Rien ne sait l'épurer comme la charité.

Ah ! ce n'est pas vers vous que ma vive requête
Va pour solliciter une trop juste quête.
Pour vous, faire le bien, c'est savoir être heureux :
Sorèze n'a produit que des cœurs généreux.

Amis, ce dernier mot me ramène au jeune âge,
Aux jours, où, du savoir faisant l'apprentissage,
Sous le dernier Ferlus, ce Socrate nouveau,
Par lui, je m'inspirais et du juste et du beau.
Qu'il est doux ce retour vers la première enfance,
Où les vertus encore ne sont qu'une espérance !

Et qu'il faut les bénir les heureuses leçons,
Qui les font naître au cœur des tendres nourrissons !
Ce fut là ton grand art, Ferlus ; ton digne frère,
T'en légua le secret, le don héréditaire,
Et de vous, à leur tour, vos fils ont hérité :
Vous leur avez transmis la confraternité.
La confraternité ! noble lien des âmes,
Chaîne sacrée, ourdie en de si sûres trames,
Qu'elle ne rompt jamais, qu'elle résiste à tout,
Et dont Dieu, dans ses mains, tient la tête et le bout!

Eh bien ! déployons-la dans toute sa puissance.
Ce n'est pas seulement par la munificence,
Par un appui vénal qu'elle doit s'exercer.
Bientôt nous finissons : vos fils vont commencer :
Lorsque vous en sortez, ils entrent dans la vie ;
Par les soins paternels que la leur soit suivie !
Ils en auront besoin. Dès qu'on franchit le seuil,
Ce monde, vaste mer, offre écueil sur écueil.
Vieux soldat, au jeune homme aspirant à la gloire,
Enseignez l'art profond qui donne la victoire.
Ouvrez-lui la carrière, et dans l'âpre chemin,
Pour affermir ses pas, prenez-le par la main.

Vous, patrons du barreau, plus d'un jeune frère,
Attend de son ancien un appui tutélaire.
Les procès sont nombreux, mais les mille cliens,
Vont aux grands avocats, aux orateurs brillans.
De vos pesans dossiers détachez une feuille :
Que l'humble stagiaire avec ferveur recueille
Un peu de cet honneur, un peu de ce butin,
Une miette au moins du splendide festin.

Mais le barreau n'est pas seulement le Pactole,
Pour les maîtres du droit : cet art de la parole,
Art divin qui nous touche et subjugue à la fois,
Ce prestige vainqueur, triomphant par la voix,

S'exerce bien plus haut que les bancs du prétoire :
La tribune, voilà sa plus illustre gloire.
Modernes Cicéron, Démosthène français,
Des apprentis tribuns dirigez les essais.
Montrez-leur, au milieu d'un stérile égoïsme,
Ce que peut, ce que doit le vrai patriotisme.
Sur les vœux du clocher, trop souvent obéis,
Ils feront prévaloir l'intérêt du pays.

Le commerce est soumis à de tristes naufrages.
La fortune est fantasque, et parfois les plus sages,
Les plus intelligens sont les plus malheureux,
Du fils d'un vieil ami, qu'un secours généreux
Seconde les efforts, pour vaincre un sort contraire :
Sachons aider le fils, en souvenir du père.

Mais quel est ce jeune homme, au sourire plaintif ?
Pauvre surnuméraire en administratif !
Près des puissans du jour devenez son Mécène,
Et qu'ensin des faveurs il rencontre la veine.

Dans les lettres encore, et surtout dans les arts,
On compte cent revers pour quelques bons hazards ;
Tout n'est qu'heur et malheur en la vie artistique.
Qui de nous n'a rêvé la palme dramatique,
Et, dans l'illusion où l'espoir s'est usé,
N'a maudit le démon qui l'avait abusé ?
Au pays de l'esprit, pays jaloux, avare,
Trouver un noble appui, c'est un exemple rare.
Nos fils vous le devront, et d'un bienfait si doux
L'honorable succès rejoillira sur vous.

Amis, que désormais, de ce cher patronage,
Le banquet fraternel tous les ans soit le gage.
Pour n'être plus à nous, Sorèze n'est pas mort :
Son génie est partout : il triomphe du sort ;
Cinq générations ont fondé son empire.

Par nous il se ranime, avec nous il respire ;
Enfin, le ciel, un jour, accomplissant nos vœux ;
En léguera le temple à nos derniers neveux.

CHANSON.

Sur l'air : *Gai ! gai ! marions-nous.*

Gai ! gai ! le verre en main !

Qu'à la ronde

On me seconde.

Gai ! gai ! le verre en main

Nous serons sages... demain.

Nous serons sages ! Eh quoi !

Qu'estend-on par la sagesse ?

Je soutiendrai, quant à moi,

Que ce n'est pas la tristesse.

Gai ! gai, etc.

Est-il sage, ce traitant,

Qui, de gain insatiable,

Va toujours agitant,

Et rêve d'or, même à table ?

Gai ! gai, etc.

Et ce lourd savant en us,

Qui, nuit et jour, se consume,

Est-il donc sage, non plus,

De pâlir sur un volume ?

Gai ! gai, etc.

Les vrais sages, les voilà !

Ils m'entourent, me sourient,

L'amitié les appela :

A son culte ils sacrifient.

Gai ! gai, etc.

C'est bien beau que l'amitié !

Mais seule elle est un peu fade :

Mettons l'amour de moitié,

Me dit un bon camarade.

Gai ! gai, etc.

L'amour, tendre amusement,

Que l'on nous défend au prône ;

Je le devinais, vraiment,

Et n'étais que *collet jaune*.

Gai ! gai, etc.

Mais à peine *collet bleu*

J'en parlais la douce langue ;

Et préludais à ce jeu,

Par la timide harangue.

Gai ! gai, etc.

Collet rouge ! oh ! cette fois,

L'amour me lança la foudre.

L'éclair vaut bien le carquois :

Il fait éclater la poudre.

Gai ! gai, etc.

Collet rouge ! l'heureux temps !

Amis, qu'il vous en souvienne.

Mais, hélas ! ce beau printemps

Est pour moi l'histoire ancienne.

Gai ! gai, etc.

Chassons d'impuissans regrets,

A l'amour stérile hommage.

Chantons gaiement, buvons frais !

Chanteur, buveur n'ont pas d'âge.

Gai ! gai ! le verre en main !

Qu'à la ronde,

On me seconde.

Gai ! gai ! le verre en main :

Nous serons sages... demain.

Compte-rendu des opérations du Comité central sortant.

CHERS CAMARADES,

Vous savez qu'à la suite du banquet de l'an dernier, une assemblée générale de tous les anciens élèves de Sorèze présens à Paris organisa un comité central en lui confiant la mission de secourir les anciens professeurs ou élèves malheureux, et de resserrer par tous les moyens possibles les liens de confraternité qui doivent unir tous ceux qui ont appartenu à notre école.

Le premier soin de votre comité, après s'être constitué sous la présidence de Ducos, député, a été de faire dresser, d'après les programmes des exercices, des tableaux contenant les noms des anciens élèves de l'école. Dès les premiers jours de 1846, il a fait, en province et à l'étranger, des envois de ces tableaux, accompagnés du compte-rendu du banquet de 1845.

Le résultat de ces envois ne nous est pas encore connu, sauf certains commencemens d'exécution, dont nous allons vous donner ci-après le résumé.

Le comité a désigné pour correspondans les anciens élèves dont les noms suivent :

Pour les Hautes et les Basses-Alpes : Delmont, receveur général à Gap;

Pour les Hautes et les Basses-Pyrénées : Dauzats de Dambarrière, substitut à Lourdes ;

Pour les Pyrénées-Orientales : Aragon, procureur du roi à Perpignan ;

Pour la Haute-Garonne : Isidore Glaize, à Toulouse ;

Pour la Gironde : Coq, avocat à Bordeaux ;

Pour Marseille : G. Fraissinet, avocat ;

Pour Aix : Darnis, substitut du procureur général ;

Pour le Tarn : Anach. Combes, à Castres; et D'Arragon, à Alby ;

Pour l'Hérault : Frédéric Fabrègue, négociant à Montpellier ;

Pour Cette (Hérault) : Vivarez, notaire ;

Pour Tarn-et-Garonne : Canebier, médecin à Montauban ;

Pour le Var : Chauvin, substitut à Draguignan ;

Pour Vaucluse : Monier, avoué à Orange ;

Pour l'Isère : Piattet, à Grenoble ;

Pour l'Ardèche : Colomb, à Lesvans ;
Pour la Drôme : Chabaud, à Montélimart ;
Pour Lot-et-Garonne : Manin ;
Pour le Gard : Soulier, notaire à Anduze ;
Pour l'Aude : Trinchant, avocat ;
Pour la Vienne : Bourbeau, professeur à la Faculté de droit, à Poitiers ;
Pour la Charente : Banchereau-Lagrange, juge à Angoulême ;
Pour le Rhône : Dobler, à Lyon ;
Pour le Gers : Vidal, avocat à Condom ;
Pour la Guadeloupe : Solier-Dallaret, colon à la Guadeloupe ;
Pour la Martinique : Ludovic Brière, colon à Saint-Pierre.
Les premières recettes obtenues par notre caisse de secours sont :

Pour la province.....	580 fr.
Pour Paris.....	280

Total.....	860 fr.

Nos dépenses s'élèvent jusqu'à ce jour :

1° Pour frais d'impression du compte-rendu du dernier banquet et des circulaires envoyées.....	400 fr.	» c.
2° Pour secours fournis.....	500	»
3° Pour confection des tableaux des anciens élèves....	62	25
4° Pour ports et affranchissemens.....	226	05
5° Pour frais divers.....	20	»

(1) Total..... 1,208 fr. 30 c.

La différence entre les recettes et les dépenses s'élève donc à 348 fr. 30 c. d'excédant de dépenses. Cet excédant s'explique par diverses causes qui ne sont pas de nature à se reproduire, notamment les premiers frais extraordinaires qu'entraîne nécessairement la constitution d'une association nouvelle avant toute recette, la difficulté et l'insuffisance des premiers moyens de perception; l'ignorance même où se sont trouvés plusieurs de nos camarades de l'existence de notre association. Au surplus, cet excédant sera bientôt comblé par les recettes qui nous sont annoncées de tous côtés.

Signalons dès à présent, à la tête de nos propagandistes les plus zélés, Vivarez, de Cette, qui, sur 20 Soréziens habitant cette ville, a obtenu

(1) Ces chiffres présentent la situation financière au moment du banquet. Mais la collecte faite à la fin du repas et de nouveaux fonds reçus des cotisations ont, depuis ce moment, modifié l'état du budget sorézien. Les chiffres qu'on trouvera dans le procès-verbal de l'assemblée générale (voir ci-après), donnent les résultats les plus récents, et doivent être par conséquent consultés de préférence.

16 souscriptions dont le montant s'élève à 160 fr. Ce bon exemple ne peut manquer d'être apprécié et imité par la plupart des anciens élèves de Sorèze.

Vous êtes priés instamment, chers camarades, de vous rendre lundi prochain, 18 de ce mois, à sept heures et demie du soir, chez l'un de nos secrétaires, Henri Nouguier, rue Saint-Honoré, 348 bis, où une réunion générale aura lieu ce jour-là. Vous y recevrez tous des détails que ne comporte guère notre réunion actuelle, et vos observations se produiront alors utilement. Nous procéderons, après cela, à l'élection des nouveaux membres du comité et réglerons ce qui concerne l'année qui va courir. Des à présent nous vous prévenons que le comité a fixé au premier jeudi après le premier mai (au lieu du deuxième jeudi), les banquets à venir. Beaucoup de départs qui nous privent aujourd'hui d'excellens camarades et de joyeux convives, nous ont fait sentir la convenance de ce changement de jour.

Comme nous vous l'avons dit, le Comité a distribué quelques secours. Sa mission consistant, en outre, dans des services d'obligeance qui suppléent d'une manière plus digne à l'insuffisance de notre caisse, il a recherché et trouvé l'occasion de faire confier à un de nos anciens professeurs une éducation particulière. Il continuera à marcher dans cette voie de reconnaissance et d'affection.

Nous vous recommandons pour le prochain banquet de ne pas faire attendre vos souscriptions dès que la publicité vous aura prévenus; ces retards accroissant les démarches et les incertitudes des commissaires.

N'oublions pas enfin de vous faire connaître un fait que notre correspondance nous révèle et qu'il vous sera sans doute très agréable d'apprendre. Sur divers points (Castres, Montauban, etc.), nos camarades ne pouvant venir à Paris, ont eu l'heureuse idée de nous imiter et de se réunir aujourd'hui en banquet sorézien.

Maintenant, si vous le voulez bien (et vous le voudrez!), passons au deuxième service.

Signé : *Th. DUCOS, Président,*
H. NOUGUIER, DOMENGET, F. LACROIX, Secrétaires.

**Procès-verbal de la séance générale
du 18 mai 1846.**

PRÉSIDENCE DE DUCOS (Théodore).

Ordre du jour. — Communication des correspondances. — Compte-rendu des opérations du comité depuis sa constitution jusqu'au 18 mai 1846. — Discussion des mesures à prendre pour la publication du banquet du 14 mai 1846. — Nomination du nouveau Comité. — Nomination du bureau. — Election d'un second vice-président.

Les anciens élèves présens sont :

Ducos (Théodore).	Arbanère.	Saint-Michel.
Nouguier (Henri).	Lacroix (Frédéric).	Paulinier.
Nouguier (Charles).	Lacroix (Rodolphe).	Romey.
Pasturin (Élie).	Chanet.	Gabriac.
Borrel (Aimé).	Duprat.	Jaurès-Got.
Alby (Ernest).	Guibert.	Comeau.
Laurens (Émile).	Valescure.	Domenget.
Villar.		

L'un des secrétaires donne connaissance de plusieurs lettres d'anciens élèves qui s'excusent de n'avoir pu assister au banquet du 14 mai.

On passe au compte-rendu des opérations du comité depuis sa constitution jusqu'au 18 mai.

L'un des secrétaires donne lecture de la séance générale du 25 juin 1845, et de la séance du 3 juillet 1845, dans laquelle le comité s'est constitué sous la présidence de Ducos, député.

Le résultat du compte définitif donne en

Recettes.....	2,634 fr. 20 c.
Dépenses.....	2,341 75

Solde (1)..... 292 fr. 45 c. d'excédant de recettes.

(1) Voici les détails :

Recettes.

Premiers versemens sur la cotisation de 1845, à Paris..... 405 f. » c.

Premiers versemens sur la cotisation de 1846, à Paris.... 475 »

Premiers versemens de province, savoir :

Première souscription de Toulouse..... 100 »

— de Mazamet..... 75 »

— de Menier, 1 et 2, à Orange..... 20 »

Toutes les quittances et pièces relatives à ces comptes sont soumises à l'assemblée, qui peut ainsi constater la régularité parfaite des opérations du Comité.

A l'occasion des frais faits pour affranchissement de ports de lettres et paquets, l'assemblée, dans le but de diminuer les charges de l'association, a décidé qu'à l'avenir on n'affranchirait plus les lettres adressées, soit aux correspondans, soit aux membres du Comité; mais on a décidé également que chaque correspondant serait prévenu qu'il pourrait retenir, sur les envois d'argent à faire au comité, les frais de ports de lettres qui lui auront été adressées dans l'intérêt de l'association sorézienne.

Quant aux paquets, l'assemblée a voté la continuation de leur affranchissement, pour tous les cas où le Comité n'en pourrait pas obtenir le transport sans frais.

—	de Lyon	100	•
—	de Cette (Hérault).....	160	•
—	de Chaband, 1 et 2, à Montélimart.	50	•
—	de Grange-Veyron de Lyon.....	40	•
—	de Bordeaux.....	55	•
Recette au banquet pour le banquet		1120	•
Change d'or.....		2	20
Poules jouées au banquet.....		32	•
Total des premières recettes.....		2,634	20
<i>Dépenses à déduire :</i>			
1 ^o	Celles mentionnées ci-dessus, au compte-rendu du comité central.....	1,208	f. 80 c.
2 ^o	Pour le banquet.....	1,128	•
3 ^o	Déboursés divers.....	5	45
Total des dépenses.....		2,341	75
Excédant en caisse.....		292	45

Le recouvrement des cotisations à Paris, en province et à l'étranger ne fait que commencer encore. Le Comité s'en occupe avec activité. De nouveaux encaissements lui sont parvenus depuis, par exemple de Montauban. Il publiera prochainement un tableau qui sera le complément du présent compte-rendu, et comprenant les noms des anciens élèves connus de lui, et le montant des souscriptions de chacun. Il invite instamment chaque Sorézien à presser le versement de ses cotisations, et à fournir soit au Comité central, soit aux Comités locaux, ses indications personnelles sur les noms, profession et demeure d'anciens élèves, la date de leur entrée à Sorèze et de leur sortie.

Le compte-rendu des opérations du Comité est approuvé à l'unanimité.

La question à examiner en premier lieu est celle de savoir si le compte-rendu du dernier banquet doit être imprimé et distribué.

L'affirmative est votée par l'assemblée.

Un membre a présenté une proposition tendant à ce que l'assemblée générale votât un crédit de 200 fr. affecté à cette publication, sauf au Comité à y ajouter un crédit supplémentaire s'il y a lieu.

L'assemblée n'adopte pas la proposition et laisse au Comité le soin d'apprécier quels développemens devront être donnés au compte-rendu du banquet, en lui recommandant toutefois l'économie.

L'assemblée passe à l'examen de la question de savoir si le compte-rendu du banquet pourra être livré à la publicité de la presse quotidienne.

Après discussion, l'assemblée arrête qu'aucune publication *officielle* ne sera faite à ce sujet dans les journaux; mais que chacun des membres de l'association aura la faculté de publier un compte-rendu du banquet, pourvu que la rédaction en ait été approuvée au préalable par le président, et à la condition qu'il sera édité par plusieurs journaux de couleurs différentes.

La fin de la séance est consacrée à la nomination d'un nouveau Comité.

Nous donnons plus loin, avec le règlement de l'association sorérienne, la composition de ce comité et du bureau.

**Liste des anciens élèves, convives au banquet du
14 mai 1846.**

NOMS.	PROFESSIONS.	DEMEURES.	ENTRÉE.	SORTIE.
1 De Saint-Michel, ancien chef d'escadron,		rue Bourbon-Villeneuve, 49, à Paris,	1794	1798
2 Arbanère,	membre correspondant de l'Institut, corres- pondant de la société royale asiatique de Lon- dres, ancien maire de Tonnus,	à Tonnus,	1796	1801
3 Nouguier, père, avocat,		rue de la Sourdière, 30, à Paris,	1797	1800

4 Levacher de Bois-ville,	ancien négociant,	rue des Batignolaises, 12, à Batignolles-Monceaux,	1797 1802
5 Guibal (Louis),	négociant,	aux Thernes, près Paris,	1800 1806
6 Ferlus (L.-D.),	neveu de l'ancien directeur,	rue Jacob, 48,	1803 1806
7 Arthaud,	capitaine en retraite,	rue de Lanery, 3,	1803 1806
8 Guibert,	Professeur à Louis-le-Grand,	rue Madame, 4,	1805 1812
9 Lacombe,	député,	rue de l'Université, 36,	1804 1814
10 Salgues,	député,	rue Saint-Honoré, 373,	1806 1814
11 Valescure,	propriétaire,	à Saint-Georges(Hérault),	1806 84
12 Villar,	ancien élève et ancien professeur,	rue du Faubourg-Saint-Honoré, 98 bis,	1806 1814
13 Lades(Frédéric),	propriétaire et maire,	à Escoussens (Tarn),	1807 1815
14 Paulinier 3,	courtier de commerce,	rue Rumfort, 10,	1810 1815
15 Pasturin (Elie),	avocat,	rue Neuve du Luxembourg, 33,	1811 1821
16 De Sabatier 4,	propriétaire,	à la banque de France,	1811 1821
17 Duprat,	chef du bureau des passeports à la préfecture de police,	rue Jacob, 28,	1812 1817
18 Baude,	ingénieur en chef des ponts-et-chaussées,	r. Royale (Saint-Honoré), 13,	1813 1816
19 Ducos,	député,	rue Neuve du Luxembourg, 32,	1813 1818
20 Larreguy,	au ministère du commerce,	rue Saint-Dominique (St-Germain), 87,	1813 1820
21 De Guizard,	préfet de l'Aveyron,	rue de Rivoli, 36,	1814 1817
22 Dugabé,	député,	cité Berryer, 23,	1814 1817
23 Pagès aîné,	maître des requêtes au conseil d'état,	rue Louis-le-Grand, 18,	1814 1818
24 Borrel 4,	médecin,	à Sorèze,	1814 1821
25 Arago (Etienne),	homme de lettres,	rue Richelieu, 92,	1815 1818
26 Pasturin 3(Francis),	propriétaire,	rue Neuve du Luxembourg, 33,	1815 1824
27 Romey (Charles),	homme de lettres,	rue Neuve des Petits-Champs, 60,	1817 1822
28 Héral 4,	filateur,	à Mazamet (Tarn),	1817 1822
29 Nouguier 4 (H.),	avocat aux conseils du roi et à la cour de cassation,	rue Saint-Honoré, 348 bis,	1818 1822
30 Fabrege 1 (L.),	entrepreneur de l'arroisement de Paris et du transport des fourrages à domicile,	rue de Ponthieu, 31,	1818 1822
31 Jaurès-Got,	négociant en laines,	rue de Trévise, 9,	1818 1824
32 De Richemont,	député,	rue de la Madeleine, 33,	1818 1825
33 Laurens (Emile),	avocat,	rue du Faubourg-Poissonnière, 68,	1819 1825
34 Grimaille (E.),	ancien officier,	à Montauban,	1819 1827
35 Fabrege 3 (Paul),	propriétaire,	rue de Ponthieu, 31,	1820 1823
36 Nouguier 2 (Ch.),	avocat général à la cour royale de Paris,	rue Gaillon, 25,	1820 1824

37 Nouguier 3 (L.),	avocat à la cour royale de Paris,	rue du 29 Juillet, 11,	1820 1827
38 Arnoux,	homme de lettres,	rue de Labruyère, 21,	1820 1824
39 Mousnier,	colon,	à San-Yago de Cuba,	1820 1826
40 Lacroix 1 (Fréd.)	homme de lettres,	rue Labruyère, 22,	1820 1827
41 Saint-Léger,	propriétaire,	à Moulins,	1820 1828
42 Glaize 2 (Ferd.),	membre de la chambre de commerce, à Montpellier,	hôtel Belliard, cité Bergère, 9,	1821 1827
43 Alby 1 (Ernest),	homme de lettres,	rue Paradis (Poissonnière), 32,	1822 1828
44 Cassanac 3 (Eug.)	professeur de mathématiques,	hôtel de Londres et de France, place de l'Estrapade, 24,	
45 Pellier,	propriétaire à Montpellier,	rue Basse du Rempart, 50, à Paris,	1824 1827
46 Guibal 3 (Arm.),	avocat,	à Castres (Tarn),	1825 1829
47 De Comeau,	médecin,	rue du Faubourg-Saint-Denis, 47,	1825 1829
48 Olombel 1,	négociant,	à Mazamet (Tarn),	1825 1832
49 Baccuet 1,	agent de change à Marseille,	rue de la Darse, 25,	1826 1830
50 Faure,	propriétaire à Narbonne,	logé à Paris, rue Port-Mahon, 9,	1826 1830
51 Reig,	négociant,	rue de la Femme-sans-Tête, 8,	1827 1830
52 Lacroix 2 (Rod.),	sténographe,	rue de la Fidélité, 16,	1827 1834
53 Baron Devaux,	homme de lettres,	rue Laflitte, 49,	1828 1830
54 Jauzion,	ingénieur civil,	rue des Boucheries (Saint-Germain), 8,	1828 1833
55 Chanel,	médecin,	rue de Grenelle (Saint-Germain), 66,	1828 1832
56 Guenin (Jean),	ancien officier de marine,	rue d'Enfer, 51,	1832 1836
57 Domengel,	avocat, docteur en droit, rédacteur du <i>Journal du Palais</i> ,	rue du Dragon, 4,	1832 1836
58 Barrau 4 (Arm.),	étudiant,	impasse des Feuillantines, 3,	1838 1841

Bon nombre d'anciens camarades qui avaient adhéré avec empressement à notre projet de réunion pour le 14 mai, n'ont pu, par suite de déplacemens forcés ou d'autres causes péremptoires, assister à la fête sorézienne. Tous se sont excusés soit verbalement, soit par écrit. Voici les noms de ceux qui se sont vus forcés de manquer à l'appel :

MM. le lieutenant-général comte Marbot, pair de France, aide-de-camp de S. A. R. le comte de Paris; le lieutenant-général Gazan, directeur du personnel et des opérations militaires au ministère de la guerre; Marquiez, préfet de l'Ain; Delmont, receveur-général des Ha-

tes-Alpes; Vidal, professeur de violon; Dutilh père, député; de Besplas; Paulin, colonel des pompiers; Nonguier 3 (Jules); Jean-François; Peyré, professeur à l'Ecole militaire de Saint-Cyr; Tournier, inspecteur des tabacs; Burot, Saint-Raymond, chefs de bureau au ministère des finances; Possac, receveur particulier à Paris; Louis Roy, négociant; Lagarde, agent de change; Montet, ingénieur en chef des ponts et chaussées; Décamond, médecin; Pagès, 2; Boulevard 1; Piffard; Datour; Mas; Roger; Marès frères; Grassi, pharmacien en chef de l'Hôpital du Midi; Nubar, secrétaire interprète de S. A. Ibrahim-Pacha; Vigual (de Cette); Bonnet (de Marseille); Sieurac; Bongrand; Garonne de Lavoisier; Lénard; de Gabriac, secrétaire d'ambassade, etc.

Nous nous empressons d'annoncer qu'un comité sorézien a été constitué à Castres, et un autre à Montauban.

Le comité de Montauban se compose de Martial Rouffo, président; Gustave Sénilh, trésorier; Emile Delmas; Edmond de Lapierre; Osmin Pérès, secrétaire:

Le comité de Castres, ou plutôt du département du Tarn, se compose ainsi qu'il suit:

Le comte Louis de Villeneuve, président, à Castres; le comte Charles d'Aragon, propriétaire et membre du conseil général, à Alby; Narcisse de Carrière, ancien magistrat, membre du conseil général du Tarn, à Gaillac; Ulysse Guiraud, receveur, à Lavaur; Henri Olombel-Houlès, manufacturier, à Mazamet; Aimé Borrel, docteur-médecin, à Sorèze; Anacharsis Combes, secrétaire du comité, à Castres.

Banquet sorézien de Castres.

Le 14 mai, tandis que les soréziens de Paris cimentaient leur association dans un nombreux et brillant congrès gastronomique, les anciens élèves en résidence à Castres et dans les environs se réunissaient aussi en banquet fraternel. Le compte-rendu de cette fête a été immédiatement imprimé, pour être distribué aux camarades absens. Nous regrettons vivement de ne pouvoir, faute d'espace, en reproduire ici qu'un résumé très succinct :

Les commissaires du banquet étaient: F. Combes, banquier, président du tribunal de commerce; Henri Guibal, manufacturier; Auguste Barbe, négociant; Paul Lavabre, médecin; Numa Batut, propriétaire.

Les convives étaient au nombre de quarante. Tous les conviés qui n'avaient pu se rendre au banquet s'étaient excusés en adhérant avec empressement à l'idée de cette réunion, et en faisant espérer leur présence pour l'année prochaine.

« Le repas, dit le compte-rendu que nous avons sous les yeux, a été ce qu'il devait être: franc, cordial, animé, empreint des sentimens de la plus aimable camaraderie. »

Comme il est reconnu que les Soréziens ne peuvent se réunir sans communier avec l'application du *coquin*, les Castrais se sont hâtés d'adopter, entre deux services, ce symbole révéré. L'occiput de chaque convive s'en est senti tout rajeuni.

Des toasts, chaudement applaudis, ont été portés:

Par Isidore Nayral: *A la gloire de l'école de Soreze, sous les directions Dom Despaulx, Ferlus frères et Bernard; à l'union et à la prospérité des anciens élèves;*

Par Milhan ainé: *A nos anciens professeurs;*

Par M. Doumenjou, ancien professeur, invité au banquet: *Au succès et à la prospérité de tous les élèves de l'ancienne école;*

Par Parayre: *A l'influence qu'ont exercée et que peuvent encore exercer dans le monde les anciens élèves de Soreze;*

Par Paul Lavabre: *Aux notabilités produites dans les deux mondes par l'école de Soreze;*

Par Anacharsis Combes: *A l'association sorézienne et à l'esprit de corps, qui en est le fondement et le soutien.*

Enfin, un sixième toast a consacré l'engagement pris par tous les convives de se réunir, avec le même empressement, l'année prochaine.

De jolis couplets composés par Anacharsis Combes et intitulés: *l'Esprit de corps*, n'ont fait qu'accroître l'effusion cordiale qui régnait dans l'assemblée.

La fête castraise s'est prolongée bien avant dans la nuit.

Tout fait espérer que la réunion sera encore plus nombreuse l'an prochain. Le compte-rendu annonce qu'à cet effet, la liste de souscription sera ouverte durant tout le mois d'avril dans les principales villes du département du Tarn.

Réglement de l'association sorézienne.

L'objet de l'association sorézienne est notamment :

De former un point de ralliement pour tous les anciens élèves de l'école de Sorèze,

De raviver de plus en plus les souvenirs d'enfance restés dans leur cœur, les sentimens de fraternité entre eux, et de reconnaissance envers les anciens directeurs et professeurs dont la mémoire leur est chère,

D'administrer une caisse de subvention qui sera constituée au moyen d'une cotisation annuelle de 5 fr. au moins, et dont les fonds seront déposés dans une maison de banque désignée par le Comité (1).

De veiller, en un mot, à tous les intérêts soréziens, pour le mieux de ces intérêts, et avec les pouvoirs les plus étendus.

La politique est et restera étrangère à ce Comité et à l'association.

Le Comité se réunira une fois par mois.

Il rendra son compte annuel, en assemblée générale des Soréziens présens à Paris, dans la soirée du lundi qui suivra le banquet de chaque année, fixé au premier jeudi après le 1^{er} mai. Le Comité s'occupera de l'organisation de ce banquet.

Il est renouvelé tous les ans lors de l'assemblée générale. Les membres sortans peuvent être réélus.

Il est autorisé, en cas d'absence ou d'empêchement d'un ou de plusieurs de ses membres, à se compléter, s'il le juge convenable, par un nombre égal d'adjonctions.

Le Comité central sorézien est composé de MM.

TH. DUCOS, député, président; PAGÈS 1, vice-président, LOUIS ROY; général comte MARBOT, pair de France; NOUGUIER père; LACOMBE, député; DE RICHEMONT, député; PAULINIER 3; DERAMONT, DUPRAT; ETIENNE ARAGO; GUIBERT; NOUGUIER 1 (HENRI); JAURES-GOT; ARNOUX; PAGÈS 2; FRÉDÉRIC LACROIX; NOUGUIER 2 (CHARLES); DE COMEAU; DOMENGET; ALBY; CHANET; ÉLIE PASTURIN; RODOLPHE LACROIX; ÉMILE LAURENS et CH. ROMEY.

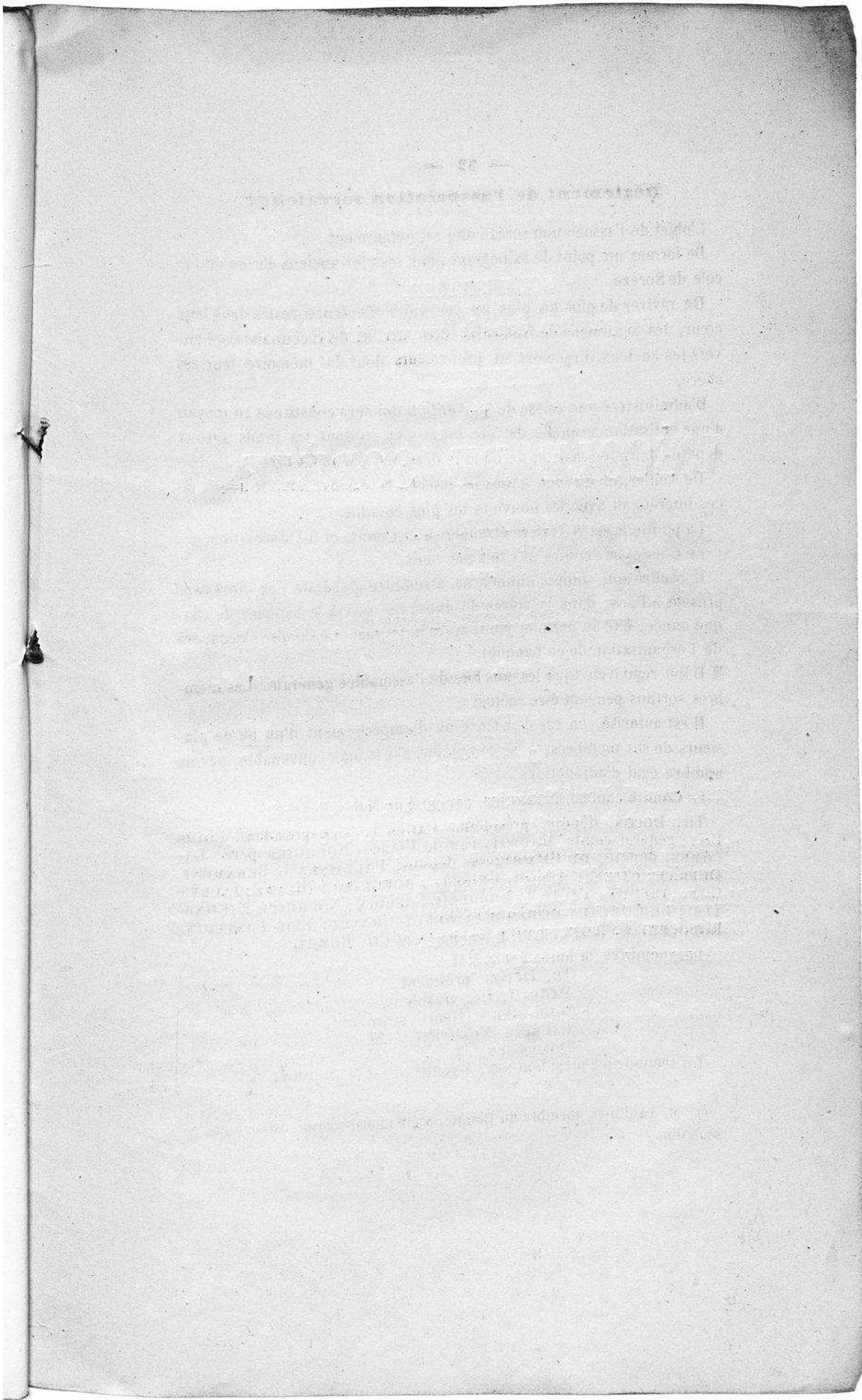
Les membres du bureau sont MM.

TH. DUCOS, président,
PAGÈS 1, vice-président,
NOUGUIER 1 (Henri), secrétaire,
LACROIX (Frédéric), id.
DOMENGET, id.

Un second vice-président a été nommé; c'est M. DUPRAT.

(1) M. Paulinier, membre du Comité, a été choisi comme caissier de l'association.





SOUS PRESSE,
Pour paraître dans le courant de 1846,
HISTOIRE
DE
L'ÉCOLE DE SORÈZE

1750 — 1840.

PAR
ANACHARSIS COMBES.

1 vol. in-8°.

On souscrit ;

- à Paris, chez M. Henri Nouguier, avocat aux conseils du Roi et à la cour de Cassation, rue Saint-Honoré, n° 348 bis ;
- à Bordeaux, chez M. Léo Guercy, négociant ;
- à Montpellier; chez M. Ribes, professeur à la Faculté de médecine ;
- à Marseille, chez M. Lagrange, avocat ;
- à Nantes, chez M. Autrusseau, négociant ;
- à Toulouse, chez M. Isidore Glaÿze, directeur des Messageries du midi ;
- à Castres (Tarn), chez l'auteur.